Bien vivre son âge
chez soi ou ailleurs

Rester chez soi aussi longtemps que possible

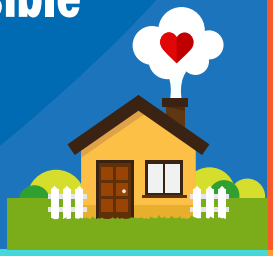

Préparer l'avenir

Vieillir ailleurs en autonomie

Vieillir ailleurs accompagné

Édition 2022

RIVES·DU·LOIR · EN · ANJOU

rivesduloirenanjou.fr
L'Art de vivre au naturel

Suivez-nous :

SOMMAIRE

1 - Rester chez soi aussi longtemps que possible.....p. 3

A - Se maintenir en bonne forme physique et mentale.....p. 3
- Pratiquer des activités en groupe.....p. 3
- Protéger sa santé .....p. 3
- Continuer à se déplacer.....p. 4
- Se connecter à un dispositif de secours .....p. 5
- Se faire recenser aux plans «canicule», «grand froid» et crise sanistaire .p. 6
- Vivre dans le présent .....p. 6

B - Améliorer son logement.....p. 6

C - Recourir à des services d'aide au quotidien.....p. 6
- Aide à domicile.....p.6-7
- Portage de repas à domicile.....p. 7
- Les aidants p.7

2 - Préparer l'avenir .....p. 8
- Le mandat de protection future.....p. 9
- La transmission du patrimoine p.9

3 - Vieillir ailleurs en autonomie.....p. 10
- Les résidences autonomie p.10
- Les résidences seniors et résidences service seniors p.10
- Accueil familial.....P. 10

4 - Vieillir ailleurs accompagné.....p. 11
- L'hébergement à long terme .....p. 11
- L'hébergement temporaire en EHPAD ou en famille d'accueil.....p. 11
- L'accueil de jour .....p. 11

5 - Organismes ou adresses utiles.....p. 12

Cette notice a été préparée par le conseil des seniors et validée par le conseil municipal de Rives-du-Loir-en-Anjou. Directeur de la publication : Éric Godin. Conception graphique : service communication. Tirage : 3000 exemplaires. Édition 2022.

Avancer en âge implique le plus souvent de devoir réorganiser son mode de vie. Quand il devient trop difficile de gérer comme on l'a toujours fait son domicile, son alimentation, son quotidien ou sa sécurité, il convient de trouver des solutions.
Ce petit guide a pour objet de repérer, au moment où la nécessité se présente, des outils ou des organismes qui facilitent la prise en charge des difficultés liées à l'âge.

1 - Rester chez soi aussi longtemps que possible

Le souhait de la majorité des seniors est de continuer à vivre chez eux dans les meilleures conditions possibles. Il leur faut pour cela satisfaire plusieurs conditions : se maintenir en bonne santé, avoir un logement adapté et ne pas hésiter à s'appuyer sur les services qui aident à gérer le quotidien.

A - Se maintenir en bonne forme physique et mentale

- Pratiquer des activités en groupe

De nombreuses associations existent sur le territoire de Rives-du-Loir-en-Anjou, qui donnent un large choix d'activités.
Un annuaire a été rédigé qui est disponible en mairie ou sur le site internet de la commune, qui, par ailleurs, publie tous les deux mois un magazine annonçant les événements à venir ou un compte rendu des manifestations passées.
A retenir, la semaine bleue chaque octobre avec un programme varié spécialement destiné aux seniors. La bibliothèque municipale est également accessible.

- Protéger sa santé

1. **Mutuelle communale.** Le CCAS de Rives-du-Loir-en-Anjou a signé en novembre 2021, deux conventions de partenariat avec Groupama et l'Association Mandarine, afin de proposer aux habitants une mutuelle communale. Ce dispositif existe dans de plus en plus de communes, puisqu'il permet aux municipalités de négocier des tarifs attractifs avec un bon rapport : garanties de protection et coût. Porté par le CCAS, les deux mutualistes peuvent vous recevoir avec ou sans rdv, lors de permanences à la mairie de Villevêque, dans leurs agences ou à votre domicile. Contact GROUPAMA : 02 41 33 55 70. Contact MANDARINE : 02 52 09 20 20 ou 02 41 32 56 60.

2. Adresses utiles (voir plan p.16)

PHARMACIE - 11 place de la mairie SOUCELLES. Tél : 02 41 32 23 04.
CABINET MEDICAL GENERALISTE -11 chemin des Vignes d'Oule VILLEVEQUE Tél. 02 41 69 57 80.
CABINET INFIRMIER
- 15 route de l'Etang SOUCELLES - Tél. 02 41 33 88 72.
- Khera (Soins santé), 10 rue des Vignes d'Oule VILLEVEQUE - Tél. 02 41 69 55 21.
- 4 rue des Jardins VILLEVEQUE - Tél. 07 84 22 21 30.

CHIRURGIEN/DENTISTE 29 rue du Général de Gaulle VILLEVEQUE Tél :02 41 32 38 64.
OSTEOPATHE
- 31 rue du Général de Gaulle VILLEVEQUE – Tél : 07 64 06 96 72.
- 15 route de l'Etang SOUCELLES – Tél : 06 79 09 83 94.

PEDICURE - 2 rue St Pierre VILLEVEQUE - tél. 06 58 54 95 57.
ORTHOPHONISTE - 10 rue des Vignes d'Oule VILLEVEQUE - Tél. 02 21 27 15 62.
PSYCHOLOGUE - 10 rue des Vignes d'Oule VILLEVEQUE - Tél. 02 41 42 14 34.
KINESITHERAPEUTE - 8 rue Jacques Garnier VILLEVEQUE - Tél. 02 4125 24 91.
OPTICIEN - 6 bis rue St-Pierre VILLEVEQUE - Tél. 09 87 14 27 57.

- Continuer à se déplacer

Transport Solidaire. Ce service est assuré par des bénévoles de la commune moyennant une cotisation annuelle minime au CLIC et une tarification au kilomètre. Contact CCAS : 02 41 69 13 33.

Transport en commun. Bus, ligne 32 et extension de la ligne 31 de Briollay à Soucelles Stade.
Contact IRIGO au 02 41 33 64 64 www.irigo.fr

IRIGO Flex (ex IRIGO Taxi) . C'est un service complémentaire de transport à la demande pour desservir les communes de la 2ème couronne d'Angers. Il est ouvert à toutes personnes de tous âges et accessible sur réservation à des horaires et arrêts prédéterminés.
Renseignements et réservations au 02 41 33 66 13.

Mouv'Irigo. Service proposant une offre adaptée aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap. Renseignements et réservation au 02 41 27 29 29 / www.irigo.fr

 BERGERE. Taxi de Rives-du-Loir-en-Anjou - Tél : 06 83 66 95 40.

Sortir Plus. Action sociale de l'AGIRC et de l'ARRCO. Vous avez 75 ans et plus et vous avez des difficultés pour vous déplacer. Votre caisse de retraite complémentaire met à votre disposition son service « Sortir Plus » pour vous accompagner à pied ou en voiture. Sortir Plus s'occupe de tout organiser. Pour le règlement de vos déplacements, vous pourrez utiliser un chéquier Sortir Plus. Renseignements au n° 0 971 090 971 / www.agirc-arrco.fr

Sites utiles :

- www.irigo.fr/irigo-vous/restons-contact
- www.irigo.fr/reseau-irigo/actualites/irigo-taxi-devient-irigo-flex
- www.irigo.fr/mouv-irigo/conditions-acces
- www.agirc-arrco.fr/actualites/detail/sortir-plus-un-chequier-offert

- Se connecter à un dispositif de secours

Les services de téléalarme ou téléassistance vous permettent de contacter rapidement les secours ou un membre de votre entourage en cas d'urgence (accident, chute, malaise…).
D'une simple pression sur le bouton déclencheur, une alerte est envoyée.
Il existe deux systèmes :

- une liaison entre vous et une personne de la centrale d'écoute, qui prend alors la décision d'appeler les secours ou un membre de votre entourage défini au préalable. Formule fonctionnant 24h/24 et 7jrs/7.
- une liaison directe avec les référents de votre entourage (famille, amis, voisins) que vous aurez au préalable désignés.

Les conditions tarifaires varient d'un système à un autre (frais d'installation, abonnement mensuel, conditions de résiliation).
Quelles sont les aides financières possibles ?
Certaines caisses de retraite, de mutuelles, le Conseil Départemental dans le cadre de l' APA (Aide Personnalisée d'Autonomie) peuvent, selon vos ressources et votre niveau de dépendance, participer aux frais liés à ce service. Si vous êtes imposable, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts.
Une convention a été passée en 2021 avec Présence Verte, qui permet de bénéficier d'une réduction de 50% des frais d'installation.
Rens. 02 41 31 77 00 ou auprès du CCAS 02 41 69 13 33,
www.presenceverte.fr

- Se faire recenser aux plans « canicule » et « grand froid » et «crise sanitaire»

Le plan canicule, grand froid prévoit la tenue d'un registre communal destiné à faciliter, dès son déclenchement par la Préfecture, l'intervention des services sanitaires et sociaux auprès de personnes qui y sont inscrites. La commune a élargi le registre aux situations de crise sanitaire

Ce registre est réservé aux personnes vivant à domicile et entrant dans les catégories suivantes :

- personnes âgées de 65 ans et plus,
- personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- personnes reconnues handicapées,
- autres personnes vulnérables du fait de leur isolement et non prises en charge par un service particulier.

Cette inscription demeure confidentielle.

Les tiers ayant connaissance d'une personne pouvant être dans cette situation sont autorisés à en informer la mairie. Contact : CCAS 02 41 69 13 33 ou directement en ligne :

Scannez et découvrez !

- Vivre dans le présent

Pour vous aider à vous familiariser avec votre smartphone, tablette et ordinateur, le conseil des seniors a mis en place un service gratuit : **les ateliers du numérique**. Contact et inscription auprès du CCAS : 02 41 69 13 33.

B - Améliorer son logement

- Anticiper en aménageant son logement et en s'équipant de matériels adaptés favorise la conservation de l'autonomie le plus longtemps possible.
- Ces améliorations ont pour but de vous aider dans la vie quotidienne pour effectuer des gestes qui deviennent difficiles avec l'âge. Par exemple le remplacement de la baignoire par une douche de plain-pied, l'installation d'un monte-escalier électrique, ou des dispositifs pour éviter les accidents domestiques.
- Dans cette démarche, il est conseillé de faire appel à des spécialistes ergothérapeutes, pour obtenir une solution personnalisée d'aménagement de votre domicile.
- Le CLIC de Loir à Loire peut aider dans la recherche d'un organisme habilité

à faire ces travaux et indiquer les aides financières possibles selon chaque situation, que vous soyez propriétaire ou locataire. Tél : 02 41 95 28 34 / contact@clicdeloiraloire.fr

- Angers Loire Métropole a mis en place le service « Mieux chez moi » pour vous conseiller sur vos projets travaux d'amélioration de votre habitat (économies d'énergie, confort ou encore adaptation du logement au handicap ou au vieillissement). Contact : 02 41 43 00 00.
- Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de vos caisses de retraite principale et complémentaire.
- Attention : Vous ne devez pas débuter vos travaux avant l'accord de l'obtention d'une subvention.

C - Recourir à des services d'aide au quotidien

- Aide à domicile

L'aide à domicile a pour mission d'accomplir chez vous, un travail matériel, moral et social, contribuant à votre maintien à domicile : ménage, entretien du linge, courses, préparation des repas, aide à la toilette, à l'habillement, petits travaux de jardinage, assistance aux activités sociales et culturelles.

Pour y avoir recours, vous pouvez adresser à une société ou une association proposant une prestation globale.
Vous pouvez aussi devenir employeur en les chargeant (mandatant) de recruter pour vous la personne intervenante. Ces deux services sont payants.
Vous pouvez aussi employer en direct une personne de votre choix. La façon la plus simple de la rémunérer est le recours au Chèque Emploi Service Universel bancaire (CESU) qui permet de payer l'employé(e) à domicile sans avoir à établir le bulletin de salaire et calculer les cotisations. Les sommes dues sont directement prélevées sur votre compte.
Nota : les services à la personne ouvrent droit à une réduction ou un crédit d'impôt.

Selon vos ressources et votre niveau de dépendance, vous pouvez bénéficier d'une aide du Conseil Départemental, l'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie).

Des aides financières sont possibles de la part de certaines caisses de retraite. Les mutuelles proposent des heures gratuites sous certaines conditions et circonstances, comme lors d'un retour d'hospitalisation.
Vous rapprocher du CLIC 02 41 95 28 34 pour de plus amples informations.

Acteurs majeurs :

- Services associatifs (liste non exhaustive)

ADMR Aux Portes d'Angers, 10 rue Henriette Brault, St Sylvain d'Anjou 49480 Verrières-en-Anjou. Tél : 02 41 93 09 30.
ADMR Les Basses Vallées, 2 avenue des Erables 49125 Tiercé
Tél : 02 41 42 62 62.
VIEXIDOM 28 Bd Jacques Portet, 49000 Angers - Tél : 02 41 86 49 00.
Association Khera (Soins Santé) - Tél : 02 41 69 55 21.

- Services privés

En général, mandatés par les mutuelles, caisses de retraite et assurances.

- Portage de repas à domicile

Il permet de bénéficier de repas adaptés à chacun, livrés à domicile. Ils sont équilibrés, avec ou sans régime.
exemple de prestataire : Les Menus Services - Tél : 02 41 54 15 58.
Renseignements auprès du CCAS au 02 41 69 13 33.

Sites internet utiles pour version numérique :

- www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr
- www.mda.maine-et-loire.fr/aides-aux-personnes-agees/allocation-personnalisee-dautonomie-a-domicile-apa/
- Accueil - www.cesu.urssaf.fr ou au 0806 802 378.

- Les aidants

Avec l'âge, la perte d'autonomie progressive peut vous amener à avoir besoin d'être assisté régulièrement par une personne de votre entourage, en complément éventuel de professionnels de l'aide à domicile.
Vous-même pouvez être en situation d'aider un parent proche, très âgé par exemple, ou une personne en situation de handicap.
Le rôle majeur des aidants dans la société est maintenant reconnu et des dispositions récentes permettent de les soutenir dans leur engagement pour :

- Connaître la maladie ou le handicap de la personne accompagnée.
- Les informer des aides professionnelles au domicile et des financements possibles.
- Leur permettre de prendre du répit, de veiller à leur santé physique et morale.
- D'aménager leur temps de travail s'ils ont une activité professionnelle.
- De protéger juridiquement la personne aidée et de les protéger eux-mêmes.
- Pour plus d'informations, contacter le CLIC au : 02 41 95 28 34.

Sites utiles :

- www.aidants49.fr
- www.mda.maine-et-loire.fr *(rubrique : aides aux personnes âgées)*
- www.cnsa.fr/outils-methodes-et-territoires/soutien-aux-proches-aidants
- www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr *(rubrique : aidants)*
- aides.francealzheimer.org
- www.vrf.fr *(rubrique : village répit)*

2 - Préparer l'avenir

- Le mandat de protection future

Perdre ses facultés mentales ou physiques et son autonomie quand on avance en âge est malheureusement une situation qu'il faut envisager. Alors autant organiser à l'avance la défense de ses intérêts et celle de ses biens et désigner la personne de confiance de son choix qui exercera ce droit. Le mandat de protection future permet de prévoir cette protection selon ses volontés et ses besoins et évite, au moins dans un premier temps, le placement de la personne dépendante sous tutelle par un juge.

Le guide « Le mandat protection future » peut être téléchargé sur le site :

www.justice.gouv.fr

Nota : Le mandat de protection future, contrairement à la tutelle, ne fait pas perdre les droits et les capacités juridiques du mandant quand il devient dépendant. D'autre part, ce mandat est modifiable ou révocable par le mandant tant qu'il n'a pas pris effet.

Dans le cas où la personne concernée subit une altération momentanée ou durable de ses facultés mentales ou corporelles, il peut devenir nécessaire de demander une mise sous protection juridique auprès du Juge des Tutelles, par la personne elle-même, ou des tiers.

Renseignements auprès de : Maison de justice et du droit d'Angers Loire Métropole Centre commercial du Chapeau de gendarme, avenue Winston-Churchill à Angers. Tél : 02 41 45 34 00.

UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) Protection juridique des personnes. Tél. : 02 41 36 51 00. Site : udaf49.fr

Renseignements auprès du CCAS - Tél : 02 41 69 13 33.

- La transmission de patrimoine

La transmission du patrimoine à la famille (ou autre) relève, elle, d'un acte notarié. Chacun peut l'organiser de son vivant ou la définir par testament.

3 - Vieillir ailleurs en autonomie

Il est possible que vous ayez à décider de quitter votre logement pour une structure vous facilitant la vie. Différentes solutions existent pour les personnes âgées autonomes, seules ou en couple, qui souhaitent vivre de façon indépendante tout en bénéficiant des services appropriés.

Les résidences autonomie *(anciennement appelés foyers logement)* : souvent construites à proximité des commerces, des transports et des services. Elles sont majoritairement gérées par des structures publiques ou à but non lucratif. Les loyers y sont modérés et sujets aux aides.
(Liste non exhaustive) :

- Les Blés d'Or, 2 rue des Blés d'Or, St Sylvain d'Anjou 49480 Verrières-en -Anjou. Tél : 0241 76 75 41.
- Louis - Marie Cadic, Route de Cheffes, La Salussière 49125 Tiercé. Tél : 02 41 42 60 88.
- Résidence Les jonquilles à Bauné. Tél : 02 41 45 15 46.
- Le village du Parc à Andard. Tél : 02 41 54 90 65.

Les résidences seniors services : les occupants des résidences services sont locataires ou propriétaires. Elles sont gérées par des structures privées commerciales ou associatives. Il s'agit d'une offre commerciale relevant de l'initiative privée. *(Liste non exhaustive)*

- Résidence Services Seniors DOMITYS

- Rosa Gallica 24 Av. Maurice Mailfert, 49100 Angers - tél : 02 55 97 00 00.
- Le Criterium à Ecouflant Tél: 02 55 97 08 00.

- Résidence locatif seniors, Résidence Beauvau à Villevêque par la SOCLOVA, renseignements et demande de logement auprès du CCAS. Tél : 02 41 69 13 33.

Accueil familial. S'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans ou handicapées adultes permettant d'être hébergées de façon temporaire ou permanente au sein d'une famille d'accueil agréée. Ce dispositif est payant et soumis à l'avis favorable du médecin départemental pour en bénéficier. Possibilité d'aides financières. Renseignements auprès du Conseil Départemental tél : 02 41 81 41 63.

4 - Vieillir ailleurs accompagné

L'hébergement à long terme : Un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), est une maison de retraite médicalisée publique ou privée, accueillant des personnes âgées de plus de 60 ans en situation de dépendance physique et/ou psychique, qui ont besoin de soins quotidiens et qui ne peuvent plus vivre en toute sécurité à domicile.
- Renseignements auprès du CLIC de Loir à Loire - Tél : 02 41 95 28 34 et de la Maison Départementale de l'Autonomie - Tél : 02 41 81 60 77 ou 0800 49 00 49 (n° vert).
- Nota : toutes les démarches de recherche d'un établissement et d'admission peuvent se faire simplement sur le site : viatrajectoire.fr

- EHPAD à proximité de Rives-du-Loir-en-Anjou : Les Couleurs du Temps, 14 chemin des Vignes d'Oule, 49140-Villevêque. Tél : 02 41 41 12 13.
- Résidence Hélianthème, 6 place André Moine, 49140 Seiches-sur-le-Loir. Tél : 02 41 21 42 42.
- Sainte Anne, 2 rue Bourg Joly, 49125-Tiercé. Tél : 02 41 42 62 96.

L'hébergement temporaire en EHPAD ou en famille d'accueil permet :
- Aux personnes âgées qui vivent à domicile de trouver des solutions provisoires d'hébergement pour une courte durée.
- A leurs proches de pouvoir s'absenter ponctuellement, prendre un répit et passer le relais.
- L'hébergement temporaire peut également être utilisé comme une première étape avant une entrée définitive en maison de retraite.

L'Accueil de jour. C'est un lieu médico-social accueillant en demi-journée ou journée des personnes en perte d'autonomie ou présentant une maladie d'Alzheimer ou un trouble apparenté, vivant à leur domicile. Sa mission est également de soulager et accompagner les aidants.

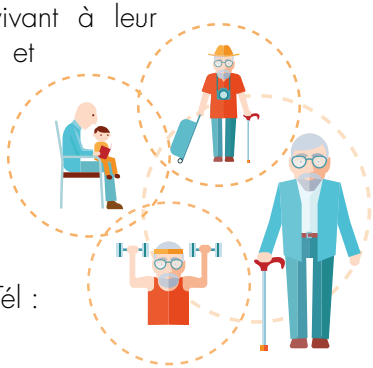

- Accueil de jour, 4 rue de Longchamp, 49125-Tiercé. Tél : 02 30 30 09 00.
- Halte relais France Alzheimer renseignements au 02 41 87 94 94.
- L'Arc en Ciel, Le parc de la Plesse, 49240-Avrillé. Tél : 02 41 37 43 07.

Pour en savoir plus :

- www.maine-et-loire.fr/aides-et-services/autonomie/via-trajectoire
- www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-dans-un-ehpad/les-differents-etablissements-medicalises/les-ehpad
- www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-a-domicile/solutions-daccueil-temporaire/lhebergement-temporaire-ce-quil-faut-savoir

5. Organismes utiles

NUMÉROS D'URGENCE

- Appels d'urgences (redirige vers le 15, 17,18, 115 et 119) : 112
- Police secours : 17
- Gendarmerie de Tiercé : 02 41 42 62 03 / Gendarmerie de Verrières-en-Anjou : 02 41 76 84 97
- Pompiers (incendies, accidents et urgences médicales) : 18
- SAMU (urgence médicale) A.D.A.M.U. 49 (médecins de garde) : 15
- Centre anti-poison : 02 41 48 21 21
- Urgences CHU : 02 41 35 37 12
- Urgences Clinique de l'Anjou : 02 41 44 70 70
- Urgences clinique de la main : 02 41 86 86 41
- Urgences dentiste : 118 218
- Clinique vétérinaire Seiches/Loir : 02 41 76 20 53
- Clinique vétérinaire Briollay : 02 41 42 11 55

MAIRIE DE RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU : 02 41 69 51 15.

PROFESSIONNELS DE SANTE: voir paragraphe « Protéger votre santé »

ASSISTANCE LIEE A LA SANTE

- Ecoute Cancer (la ligue) : 0800 940 939
- Ecoute Alcool : 0980 980 930 / Mouvement vie libre : 02 41 86 07 22
- SOS Amitié : 02 41 86 98 98
- Prévention suicide : 31 14
- Violences conjugales : 3919
- Maltraitance aux personnes âgées : 3977

AUTRES SERVICES

- GRDF, Gaz (Sécurité, dépannage) : 0800 47 33 33
- ENEDIS, Electricité (Sécurité, dépannage) : 0972 675 049
- Angers Loire Métropole, eau : 02 41 05 50 50
- Angers Loire Métropole – assainissement : 02 41 05 51 51
- Allo service public : 3939
- SNCF : 3635
- Info escroquerie : 0805 805 817

Toute erreur ou omission dans les textes n'engagent en rien la responsabilité de la commune.

Glossaire

ADHAP : Aide à Domicile, Hygiène et Assistance aux Personnes Agées

www.adhap.fr

ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural, s'appuie sur des associations locales pour proposer des services multiples à destination des personnes âgées, en situation de handicap et des aidants

www.49.admr.org

APA : Aide Personnalisée d'Autonomie, allouée par le Conseil Départemental

www.mda.maine-et-loire.fr/formulaires/dossier-de-demande-apa

ASSADOM : Association d'Aide à Domicile, continue ou temporaire.

www.loire-authion.fr/assadom

CD 49 : Conseil Départemental du Maine et Loire. Aides aux personnes âgées et aux personnes handicapées - Maine-et-Loire (49). Chef de file de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique. Le CLIC s'adresse aux personnes de 60 ans et plus, dépendantes ou non, ainsi qu'à leur entourage et aux professionnels de santé.

www.loire-authion.fr/clic

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

MDA 49 : Maison Départementale de l'Autonomie. Un guichet unique au service des personnes âgées et handicapées du Maine et Loire.

www.mda.maine-et-loire.fr

Hervé Bazin
Cabinet infirmier
Ostéopathe
Centre commercial
Pharmacie
rue Mendès-France
Mairie
St Martin
Le Loir
D113
Plage
Moulin
Musée
Château
Rue du Port
Rue du Pavé
Rue Neuve
Mairie
Kinésithérapeute
St Pierre
Rue du Loir
Rue du Gal de Gaulle
Ostéopathe
Dentiste
Pédicure
Opticien
Cabinet infirmier
Jardin public
Bibliothèque
Rue de Beaumont
Rue Jean de Rely
Rue Jean de Beauveau
D192
Chemin de la Buchelière
Chemin de l'Enclose
Cabinet médical
Cabinet infirmier
Orthophoniste
Psychologue
Les Ermites
Route de Cor
RIVES·DU·LOIR
·EN·ANJOU